



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;  
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;  
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;  
Christian Magérus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Houria Ouberri, Mohammadi Chahid, Badia El Belghiti, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Khadija El Haggaji, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, Lazare Mbulu Azanga, *Conseillers communaux* ;  
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jan Gypers, *Échevin(e)* ;  
Pierre Vermeulen, Olivia P<sup>r</sup>Tito, Michaël Vossaert, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Hicham Chakir, *Conseillers communaux*.

**Séance du 23.03.17**

---

**#Objet : Taxes communales - Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs - Modification.#**

---

Séance publique

**Finances**

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;  
Vu la loi du 19 décembre 2006 transformant le Code des taxes assimilées au timbre en Code des droits et taxes divers, abrogeant le Code des droits de timbre et portant diverses autres modifications législatives ;  
Vu la loi du 13 février 2005 relative à la simplification administrative ;  
Revu le règlement fixant la redevance sur la délivrance de documents administratifs, établi par décision du Conseil communal du 17 décembre 2014, pour les exercices 2015 à 2018 inclus ;  
Considérant l'évolution de la société et la multiplication des technologies modernes ;  
Considérant la nécessité de traiter tous les citoyens sur un pied d'égalité, qu'ils aient ou non accès aux technologies modernes ;  
Considérant la volonté de traiter les demandes de chaque citoyen avec rapidité mais aussi un maximum d'efficacité et d'efficience ;  
Considérant que la majorité des extraits des registres de population, étrangers et état civil sont d'ores et déjà délivrés gratuitement ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 6 mars 2017 ;

DECIDE :

Article 1 :

De modifier le règlement fixant la redevance sur la délivrance de documents administratifs, établi par décision du Conseil communal du 17 décembre 2014, pour les exercices 2015 à 2018 inclus, de la manière suivante:

-suppression du point f) de l'article 2 fixant à 10,00 EUR la délivrance de certificats et attestations de

toute nature, extraits, autorisations, etc, délivrés d'office ou sur demande.

Article 2 :

De délivrer tous les extraits des registres de Population, Etrangers et Etat civil gratuitement à dater de la publication officielle de cette décision.

Article 3 :

L'ensemble des autres dispositions du règlement fixant la redevance sur la délivrance de documents administratifs, établi par décision du Conseil communal du 17 décembre 2014, pour les exercices 2015 à 2018 inclus, reste d'application.

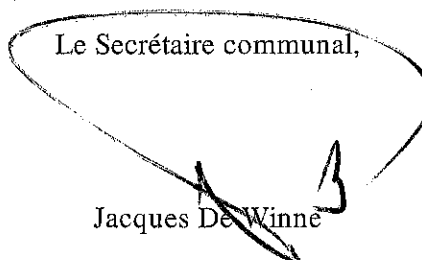
38 votants : 38 votes positifs.

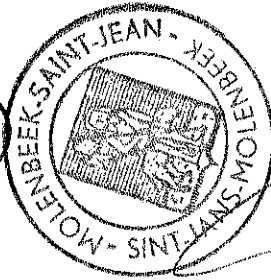

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,  
(s) Jacques De Winne

Le Président du Conseil,  
(s) Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 27 mars 2017

Le Secrétaire communal,  
  
Jacques De Winne

  
Pour la Bourgmestre,  
L'échevin(e) délégué(e),  
  
Abdelkarim Haouari